

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DPE 30 Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) - Adhésion 2015 (5 200 euros).

M. Mao PENINO, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1: La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire, est autorisée à renouveler l'adhésion, pour 2015, à l'Association Française du Gaz naturel pour Véhicules (AFGNV) pour un montant de 5 200 euros.

Article 2 : La cotisation annuelle exigible pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) sera imputée au chapitre 011, fonction 8, rubrique 810, nature 6281 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO